

**ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE**

Conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et à la circulaire du Ministère de la santé  
DGS/SD7A 2002 n°571 du 25 novembre 2002

Coordonnées du demandeur des essais :

IDROGAS s.a.s.  
Via Manzoni, 26  
20010 BAREGGIO (MI)  
Italie

Nom de l'accessoire représentatif : Art. 571 Brise-jet chromé

N° de dossier attribué par le laboratoire habilité : 08 ACC LY 249

Date de réalisation des essais d'inertie, le cas échéant : du 19 Août au 06 Octobre 2008

Commentaires : Les résultats des essais menés sur l'accessoire critique sont conformes aux critères d'acceptabilité fixés par la circulaire n° 571 du 25.11.2002.

Famille d'accessoires couverte par l'ACS : Accessoires de références :

Art. 571 Brise-jet chromé  
Art. 975 Brise-jet chromé

Commentaires : /

Attestation délivrée par : Christelle AUTUGELLE  
Responsable Laboratoire MCDE  
CARSO - L.S.E.H.L.

Signature :

A la date du : 17 Octobre 2008

Date d'expiration de l'ACS : 17 Octobre 2013

